

Numéro	CA/2023-01-27/20
Date d'affichage	10/02/2023
Date de mise en ligne	10/02/2023
Date de transmission au Recteur	10/02/2023

**Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 27 janvier 2023 portant approbation de la modification des tarifs de l'école d'été « français – langues étrangères »**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 8 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

APPROUVE la modification des tarifs de l'école d'été « français – langues étrangères » dont la fiche financière est annexée ci-après.

<b>Délibération CA-2023-01-27/20</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	27
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	27
Nombre de contre	0
Nombre d'abstention	0

Paris, le 10 février 2023

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.